

LE DROIT A L'EDUCATION

Les enfants ne sont pas aussi forts que les adultes et ne réussissent pas encore bien à se défendre.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant protège les enfants dans les pays qui l'ont signée.



Les enfants ont le droit d'apprendre.

L'éducation est **obligatoire**, à l'école ou en famille.

Il y a des écoles dans tous les pays du monde.

L'école primaire doit être gratuite pour que tous les enfants puissent y aller.

Ton maître ou ta maîtresse essaie de créer dans la classe **une bonne ambiance pour apprendre**. Dans les classes où chacun est accepté, s'entraide, rit avec les autres et discute, les enfants apprennent mieux.

Un adulte ne doit pas faire de la peine aux élèves ou leur faire mal, même quand ils sont punis. C'est interdit !

Ce que les enfants doivent apprendre à l'école :

A l'école, on ne doit pas seulement lire, écrire et calculer.

On apprend à réfléchir, se faire une opinion, à l'exprimer, et aussi à écouter et à accepter l'opinion des autres.

Toutes les filles et tous les garçons ont les mêmes droits et les mêmes obligations. Les enfants qui viennent vivre en France (migrants ou en voyage par exemple) ont donc eux aussi le même droit d'aller à l'école.

En apprenant que la paix est préférable à la guerre, que la protection de l'environnement est plus importante que sa destruction, les enfants apprennent à se sentir eux aussi **responsables de leur terre**.

Apprendre, cela signifie aussi vivre en accord avec ce savoir. Parfois, il est difficile de trouver une solution qui plait à tout le monde, par exemple lorsque l'on se dispute avec quelqu'un. Mais quelle que soit la situation, il faut essayer !

